

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Cécile BRAIDA, Michel FOURRIER.

Excusés : Mme Marylène SERRAT, MM Fabrice RENCUREL, Pierre JEANSELME

Secrétaires de séance : M. M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de M. Fabrice RENCUREL est donné à M. Michel FOURRIER

Pouvoir de M. Pierre JEANSELME est donné à M. Michel EYMARD

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

1. Tarifs des remontées mécaniques

Monsieur le Maire présente les propositions du Ski-Club, gestionnaire des remontées mécaniques par contrat d'affermage, concernant les tarifs des remontées mécaniques pour la saison prochaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés, décide des tarifs ci-dessous :

Type de forfait	Tarifs actuels	Proposition ski club	Tarifs votés
1/2 Journée matin 9h-13h	7.00 €	7.30 €	7.50 €
1/2 Journée midi 11h-14h	5.50 €	5.80 €	6.00 €
1/2 Journée après-midi 12h-17h	7.00 €	7.30 €	7.50 €
1/4 Journée 15h30-17h	5.00 €	5.30 €	5.00 €
Journée 9h-17h	8.50 €	8.80 €	9.00 €
6 jours	42.50 €	44.00 €	45.00 €
Scolaire (Journée)	6.00 €		6.00 €
Scolaire 1/2 Journée	5.00 €		5.00 €
Annuel	55.00 €	57.00 €	57.00 €
Fil neige / ESF		2.50 €	2.50 €
Groupe	10 titres achetés le 11ème gratuit		10 titres achetés le 11ème gratuit

2. Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit d'un compte à un autre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide de la décision modificative suivante :

Fonct Dep compte 60623 : - 22 200 €

Fonct Dep compte 611 : + 22 200 €

3. Martelage coupe de bois

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. GUEYDON de l'Office National des Forêts, concernant la coupe à asséoir en 2017 dans les forêts soumises au Régime forestier. Cette coupe aura lieu au Bécha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage de la coupe désignée ci-après
- Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prevente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes non réglées	Becha		670 m3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4. Demande de subvention complémentaire travaux assainissement collectif : annulation

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés annule la délibération prise lors de la séance du 24 mai 2017 sollicitant une subvention complémentaire pour les travaux d'assainissement de la Balme.

5. Vente du fastrac

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à vendre le Fastrac au prix de 7 500 €.

6. Divers

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du syndic de copropriété « Salazard bat A », à La Balme de Rencurel sollicitant une diminution de la PFAC, car il a été rapporté aux copropriétaires qu'une SCI sur La Balme avait payé 3 000 euros + 1 500 euros par appartement. La demande des copropriétaires est donc d'être traités comme une SCI et de n'avoir à régler que 3 000 euros et 1 500 euros par appartement supplémentaire soit un montant total de 7 500 euros. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de faire un courrier en précisant que les tarifs appliqués sont ceux de la délibération du 30/06/2016.

La copropriété demandeuse n'est pas assimilable à une SCI puisque une SCI ne comporte qu'un seul propriétaire à la différence de la copropriété « Salazard Bat A » qui a autant de propriétaires que d'appartements.

Courrier de Mme Sylvie Collavet au sujet des travaux de remise en état de sa parcelle à l'issue des travaux liés à la création du réseau d'assainissement collectif de La Balme : la commune va faire un courrier à l'entreprise afin que celle-ci règle les problèmes.

Séance levée à 20h00

Prochain Conseil : le 5 septembre à 19h